

BUDGET FÉDÉRAL 2014

ATTENTES BUDGÉTAIRES DU BLOC QUÉBÉCOIS



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
RÉGLER LES CONTENTIEUX	7
I. LES ENTENTES	9
1 Santé	10
2 Éducation et programmes sociaux	11
3 Main-d'œuvre	12
4 Infrastructures	13
II. SOUTENIR LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS	15
1 Assurance-emploi	16
2 Personnes retraitées	17
3 Itinérance	18
TABLEAU RÉCAPITULATIF	19



AVANT-PROPOS

Le 24 novembre 2013, le ministre fédéral des Finances a, comme il en a pris l'habitude, demandé aux députés de l'opposition à la Chambre des communes de lui faire parvenir leurs propositions et suggestions de mesures budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2014-2015.

Malheureusement, au cours des dernières années, nous avons tous pu constater que cette invitation du ministre s'est révélée être davantage un exercice destiné à faire croire à « l'ouverture » du gouvernement face aux idées de l'opposition qu'une réelle prise en compte des besoins de la population. Au final, le gouvernement a sciemment ignoré les mesures mises de l'avant par les partis de l'opposition, voire qu'il s'en est moqué.

Le ton et le contenu de la lettre du mois de novembre dernier ne laissent quant à eux plus aucun doute sur la fermeture complète du gouvernement aux idées de l'opposition.

En refusant d'emblée de considérer les mesures qui représentent un coût financier – même si ces mesures sont justifiées, rentables ou encore nécessaires pour assurer la dignité de tous les citoyens – ou encore, en rejetant toute hausse de la contribution des plus nantis pour que ceux-ci contribuent plus équitablement au rétablissement des finances publiques, le ministre impose ni plus ni moins que le statu quo.

En d'autres mots, ce que le ministre dit c'est que les idées proposées par l'opposition devront être en droite ligne avec l'idéologie conservatrice à défaut de quoi elles seront rejetées sans même être analysées selon leur mérite.

Comme nous l'avons fait pour les consultations en prévision du budget 2013-2014, nous refusons encore une fois de respecter le cadre restreint dans lequel le ministre des Finances tente de nous enfermer.

Nous refusons de laisser de côté les demandes légitimes du gouvernement du Québec.

Nous refusons de laisser de côté les mesures les plus efficaces qui permettraient d'aider véritablement les Québécoises et les Québécois les plus vulnérables et ceux et celles de la classe moyenne.

Nous refusons, enfin, d'abandonner à leur sort toutes les citoyennes et tous les citoyens affectés par les décisions idéologiques du gouvernement fédéral.

Et sur tous ces aspects, nous constatons que le gouvernement fédéral a lui-même initié des litiges avec le gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois ne peut cautionner l'orientation générale des budgets conservateurs.

Sous leur gouverne, les conservateurs ont renoué avec le déséquilibre fiscal qu'ils disaient avoir réglé. Pire, comme les libéraux au milieu des années 1990, ils ont accentué le phénomène. Les effets de leurs décisions, notamment la réduction de la croissance du Transfert en matière de santé et ses réformes alambiquées de la péréquation, se feront durement sentir au cours des prochaines années et mettront le Québec et les provinces dans une situation financière intenable.

Tout cela, dans le seul but de dégager une marge de manœuvre à Ottawa afin que le Parti conservateur puisse promettre, lors de la prochaine élection, des réductions d'impôts.

Malgré la fermeture des conservateurs aux idées qui dérogent de leur idéologie, le Bloc Québécois tient à faire état de ses demandes budgétaires. Comme à notre habitude, nous avons pris le temps de faire un travail sérieux et nous proposons des mesures claires pour régler des problèmes qui sautent aux yeux.

Nous croyons que le gouvernement fédéral a le devoir moral, sinon légal, d'adopter ces mesures afin de régler les contentieux qui l'opposent au gouvernement du Québec et qui privent des milliers de citoyennes et de citoyens des services auxquelles ils sont en droit de s'attendre.



RÉGLER LES CONTENTIEUX

Depuis 2011, le gouvernement conservateur a multiplié les affronts financiers à l'égard du Québec.

Tant au niveau des principales ententes de financement que dans la gestion des programmes fédéraux, les décisions prises par les conservateurs ont entraîné des conséquences néfastes qui plombent les finances du gouvernement du Québec et qui appauvrissent de nombreuses familles québécoises.

Déjà, l'on constate que le gouvernement conservateur tente de revenir en douce sur des décisions malavisées qui ont heurté les citoyens les moins fortunés et ceux de la classe moyenne. C'est le cas, notamment, de la taxation des frais de stationnement dans les hôpitaux ou encore de l'importante augmentation d'impôt des Caisses populaires Desjardins.

Pour le Bloc Québécois, les raisons qui motivent le gouvernement à délaisser son idéologie et à agir importent peu. Nous voulons simplement que les conservateurs profitent du budget 2014-2015 pour régler les trop nombreux litiges financiers qu'ils ont entrepris avec le Québec et qui appauvrissent les Québécoises et les Québécois.



I. LES ENTENTES

L'année 2014 sera cruciale pour les transferts financiers entre le gouvernement fédéral et le Québec. Pratiquement toutes les ententes majeures de financement viendront à échéance cette année et devront être renouvelées, que l'on pense au transfert pour la santé, à celui pour l'éducation et les programmes sociaux, aux ententes sur la main-d'œuvre ou encore à celles pour les infrastructures.

Or, les écueils sont nombreux. En plus des conditions qui pourraient être rattachées à chacune de ces ententes même si elles concernent des champs de compétence exclusifs du Québec, les montants mêmes de ces transferts font l'objet d'un litige.

L'intransigeance d'Ottawa démontrée jusqu'à maintenant ne laisse pas présager des règlements harmonieux. Le transfert en matière de santé (croissance limitée unilatéralement par le fédéral), le transfert pour les programmes sociaux et l'éducation (toujours non indexé au niveau de 1994), les transferts pour les infrastructures (où le fédéral cherche à remettre en cause le choix des priorités par le gouvernement du Québec) et le transfert pour la main-d'œuvre (qui sera réduit unilatéralement par le fédéral pour financer son intrusion en formation) seront tous traités dans le budget.

1 SANTÉ

La santé et toutes ses déclinaisons comme le financement du réseau public ou la réduction des temps d'attente figurent invariablement au sommet des priorités des Québécoises et des Québécois.



C'est aussi le poste budgétaire le plus important du gouvernement du Québec, un poste qui est appelé à connaître une croissance soutenue en raison, notamment, du vieillissement de la population, du coût des médicaments et des nouvelles technologies de soins.

Bien qu'il y contribue de manière sensible, la part du fédéral dans le financement total de la santé n'a cessé de décroître. Et les dernières prises de position d'Ottawa dans le dossier ne feront rien pour améliorer les choses.

En décembre 2011, plutôt que de s'asseoir avec les représentants du Québec et des provinces, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de modifier les paramètres du Transferts en matière de santé et d'imposer sa propre formule de financement, sans tenir compte des besoins réels.

Ainsi, à partir de 2016-2017, le Transfert en matière de santé cessera d'être indexé de 6 % par année. Il n'augmentera plus qu'en fonction de la croissance du PIB nominal canadien, sous réserve d'une croissance minimale de 3 %.

Cette modification privera le Québec des milliards de dollars pour financer adéquatement les soins de santé attendus par les Québécoises et les Québécois. D'autres modifications affecteront dès 2014 les finances du gouvernement du Québec.

Dès cette année, l'effet cumulé des pertes liées de la fin du transfert visant la réduction des temps d'attente et de la fin de la prise en compte de la valeur des points d'impôt transférés au Québec en 1977 dans le calcul du Transfert en matière de santé se chiffre à 172 millions de dollars.

Ce sont 172 millions de dollars qui échapperont au gouvernement du Québec, et ce, même si le gouvernement conservateur avait promis, dans le budget de 2007, de modifier le calcul des paiements de protection de façon à ce qu'aucune province ne reçoive un paiement inférieur à ce qu'elle aurait reçu si la valeur des points d'impôt était toujours considérée dans la répartition de l'enveloppe du TCS.

Coût pour le gouvernement fédéral : 172 millions de dollars.

2

ÉDUCATION ET PROGRAMMES SOCIAUX

L'entente sur le Transfert en matière de programmes sociaux – qui inclut les sommes pour l'éducation – viendra elle aussi à échéance en 2014. D'ores et déjà, le gouvernement fédéral a annoncé qu'elle serait renouvelée telle qu'elle, soit avec une indexation annuelle de 3 %.

Contrairement au Transfert en matière de santé, ce n'est pas le taux de croissance qui pose problème ici, mais bien le montant de base du transfert lui-même.

Rappelons que ce Transfert a été fortement amputé par les libéraux au milieu des années pour éponger le déficit du gouvernement fédéral.

Même si, en terme absolu, le montant du Transfert en matière de programmes sociaux a retrouvé – et dépassé – son niveau de 1994, il est loin d'équivaloir à la somme qu'il représenterait s'il avait été indexé depuis. Or, malgré les appels répétés des gouvernements tant libéraux que péquistes, le gouvernement fédéral refuse de rétablir le Transfert en matière de programmes sociaux au niveau indexé de 1994-1995. Selon le gouvernement du Québec, ce sous-investissement atteint 800 millions de dollars par an.

À cela s'ajoute l'iniquité de la fiscalité fédérale qui favorise les contribuables des provinces où les frais de scolarité sont élevés, désavantageant ainsi les étudiants du Québec. Rappelons aussi que le gouvernement impose depuis 2010 les bourses postdoctorales, contribuant à réduire l'attrait des universités québécoises auprès des chercheurs les plus brillants.

Enfin, même s'il s'agit clairement d'une compétence exclusive du Québec, le gouvernement fédéral multiplie les intrusions en éducation. Sa dernière annonce en date : une stratégie fédérale concernant les étudiants internationaux.

Ottawa veut désormais choisir le nombre et l'origine des étudiants étrangers, sans égard aux particularités du Québec, comme sa langue et ses liens culturels avec les autres pays.

Le gouvernement du Québec est clair : c'est à lui seul de déterminer ses besoins en matière de recrutement des étudiants étrangers et demande donc un droit de retrait avec pleine compensation financière de cette stratégie fédérale, soit environ 4 millions de dollars.

Au total, c'est donc plus d'un milliard de dollars qui revient au Québec au chapitre des programmes sociaux et de l'éducation.

Coût pour le gouvernement fédéral : 1 milliard de dollars.

3

MAIN-D'ŒUVRE

Les ententes sur la formation de la main-d'œuvre entre Québec et Ottawa existent depuis longtemps. Et elles ont permis au Québec d'instaurer des programmes adaptés à sa réalité, à ses besoins et à ses particularités régionales. C'est donc avec consternation que l'ensemble des acteurs économiques a accueilli l'annonce du gouvernement fédéral de sabrer dans le montant des ententes pour établir un nouveau programme de formation de la main-d'œuvre conçu unilatéralement par Ottawa.

Malgré son changement de ton pendant les fêtes, il semble que le gouvernement conservateur soit loin d'abandonner sa volonté d'imposer au Québec son nouveau programme, malgré que cette initiative ait été rejetée unanimement au Québec.

La demande du Québec est simple : que les ententes sur la formation de la main-d'œuvre soient renouvelées dans leur forme actuelle afin que les services déjà offerts puissent continuer à l'être aux personnes à la recherche d'un emploi.

Cette demande est à coût nul pour le gouvernement fédéral. Plutôt que de retirer 70 millions de dollars au Québec pour financer son nouveau programme, le gouvernement fédéral devrait tout simplement le laisser au gouvernement québécois pour qu'il puisse maintenir ses services déjà bien établis.

Coût pour le gouvernement fédéral : nul.



4

INFRASTRUCTURES

Le gouvernement conservateur a annoncé, dans le dernier budget, un plan à long terme de financement des infrastructures. Même si certaines critiques demeurent, notamment le fait que le financement ne soit que très progressivement accessible aux municipalités, ce plan a été plutôt bien reçu dans son ensemble puisqu'il permet une prévisibilité des investissements. Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres puisque les ententes spécifiques n'ont toujours pas été signées.

Le gouvernement fédéral semble réticent à reprendre la même formule qu'en 2005, soit un versement sans condition à un organisme créé par le gouvernement du Québec ayant pour mission exclusive de verser une aide financière aux municipalités en fonction des besoins déterminés par le Québec.

C'est pourtant la façon la plus efficace d'assurer aux municipalités du Québec un financement stable en fonction de leurs besoins et de leur capacité de payer.

Bien que les détails n'aient pas d'incidence financière pour le gouvernement fédéral, l'ajout de condition ou le rejet des manières de faire du gouvernement du Québec pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour les municipalités du Québec.

Coût pour le gouvernement fédéral : nul.



A close-up photograph of several hands cupped together, holding a large quantity of gold-colored coins. The hands are positioned at the top of the page, with the coins filling the center. A green banner is overlaid on the bottom left of this image, containing the section title.

II. SOUTENIR LES QUÉBÉCOISES ET LES QUÉBÉCOIS

Les Québécoises et les Québécois ont fait le choix de vivre dans une société plus juste et plus solidaire. Le filet social qu'ils ont mis sur pied pour que tous puissent vivre dans la dignité, et qui repose essentiellement sur les politiques du gouvernement du Québec, est toutefois complété par des prestations du gouvernement fédéral, comme en matière d'assurance-emploi et de sécurité de la vieillesse.

Or, dans ces deux aspects, le gouvernement fédéral cherche à se désengager de plus en plus, laissant en plan des milliers de travailleurs et d'aînés qui peinent à joindre les deux bouts et pellète le problème dans la cour du Québec.

Pour le Bloc Québécois, il est fondamental que le gouvernement fédéral cesse d'abandonner à leur sort les personnes les plus vulnérables. Il doit s'assurer que les programmes qui relèvent de sa compétence répondent véritablement aux besoins des citoyennes et des citoyens plutôt que d'obliger le gouvernement du Québec à colmater les brèches des programmes fédéraux.

Tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral conservera la responsabilité et la gestion de ces programmes, le Bloc Québécois exigera de celui-ci qu'il veille à ce que les Québécoises et les Québécois qui comptent sur ces prestations pour vivre décemment obtiennent l'aide dont ils ont besoin.



1 ASSURANCE-EMPLOI

Le 6 janvier dernier, cela a fait un an que la dernière réforme à l'assurance-emploi est entrée en vigueur. Cette réforme idéologique, qui traite les travailleurs dont l'emploi est saisonnier comme des « récidivistes » malgré leur spécialisation, malgré leur formation et malgré leur contribution au développement de toutes les régions, cible particulièrement le Québec qui compte pour 40 % de l'ensemble des demandes saisonnières de prestations à l'assurance-emploi.

La Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi mise sur pied par le gouvernement du Québec a bien documenté cette réforme et ses effets néfastes pour l'économie de toutes les régions du Québec.

Cette réforme s'ajoute au cumul des décisions, comme l'abandon de projets-pilotes et les modifications aux calculs des gains permis, qui ont contribué à réduire encore et encore la couverture du programme d'assurance-emploi. Cette couverture a même atteint un plancher, alors que le ratio prestataires/chômeurs a chuté à 41,3 % en 2012. Il y a donc près de 6 chômeurs sur 10 qui n'ont pas accès aux prestations d'assurance-emploi ! Alors que les besoins sont criants, que des familles sont abandonnées par l'assurance-emploi et doivent se tourner vers le filet social du Québec, le gouvernement fédéral détourne les surplus de la caisse d'assurance-emploi à son profit.

Les conservateurs ont même prévu une solution pour légaliser leur stratagème : ils abolissent l'Office de financement de l'assurance-emploi, l'organisme qui a pour mandat de « veiller à ce que les cotisations d'AE soient utilisées au seul profit du programme d'AE ».

La mise à jour économique de novembre 2013 montre noir sur blanc que le gouvernement fédéral se sert de l'assurance-emploi comme d'une taxe pour renflouer le plus rapidement possible son déficit. Uniquement pour l'année 2014-2015, les cotisations dépasseront de 4,8 milliards de dollars les prestations aux chômeurs ! À ce titre, les économies qui seront réalisées au détriment des Québécoises et des Québécois par la réforme visant les travailleurs dont l'emploi est saisonnier, et qui s'élèvent à 14 millions de dollars, peuvent paraître dérisoires, mais cette somme représente, pour beaucoup de familles, la différence entre vivre décemment et tirer le diable par la queue.

Le Bloc Québécois, à l'instar de l'Assemblée nationale, demande que le budget du 11 février prochain annonce l'abandon de la réforme qui vise les travailleurs saisonniers et les traite comme des « récidivistes ».

Coût pour le gouvernement fédéral : 14 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral doit également proposer une bonification substantielle au programme d'assurance-emploi afin d'en faire un réel programme de soutien aux travailleurs qui perdent leur emploi et cesser de détourner les surplus de la caisse pour renflouer son déficit et promettre des baisses d'impôts aux plus nantis.

Coût pour le gouvernement fédéral : Renoncer à piller les surplus de l'assurance-emploi pour l'année 2014-2015, soit environ 900 millions en provenance du Québec.

2

PERSONNES RETRAITÉES

Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé une « réforme » du régime Pour relever le défi du vieillissement de la population et assurer aux aînés qu'ils disposeront des services et des revenus suffisants pour vivre décemment, le gouvernement fédéral doit collaborer avec le Québec.

Malheureusement, l'attitude d'Ottawa lors de la rencontre des ministres des Finances à la mi-décembre 2013 a révélé l'absence de volonté du gouvernement fédéral de travailler de pair avec le ministre des Finances du Québec et ceux des provinces canadiennes.

Malgré un consensus des ministres provinciaux selon lequel il faille étudier sérieusement la possibilité de hausser graduellement les prestations des régimes publics de retraite (RPC et RRQ), le ministre fédéral a rejeté cette idée du revers de la main et fermé la porte à toute discussion. Ce n'est pas en se fermant les yeux, ou encore en repoussant les discussions jusqu'au moment où il sera trop tard pour agir en douceur, que nous pourrions prendre les meilleures mesures pour assurer aux aînés les revenus et services auxquels ils ont droit.



La même fermeture du gouvernement fédéral à l'égard des besoins des personnes âgées apparaît dans les programmes qui ne relèvent que d'Ottawa. Le report de 65 à 67 ans de l'âge de l'admissibilité aux prestations de retraite et l'absence d'une bonification substantielle au supplément de revenu garanti (SRG) en sont des exemples éloquentes.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral annule sa décision de hausser l'âge d'admissibilité à la pension et qu'il annonce une bonification substantielle du supplément de revenu garanti (SRG) destiné aux personnes âgées du Québec.

Coût pour le gouvernement fédéral : 250 millions de dollars.

3

ITINÉRANCE

Le budget fédéral 2013-2014 annonçait la diminution de l'enveloppe dédiée à l'itinérance et la volonté de réorienter le programme vers un modèle unique, le « logement d'abord » (Housing First).

Les négociations entre le Canada et le Québec sont toujours en cours, alors que les engagements actuels de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se terminent le 31 mars.

L'itinérance est une réalité complexe et le gouvernement doit continuer de soutenir avec la SPLI une diversité de réponses, tant au niveau de l'intervention que des immobilisations pour prévenir et réduire l'itinérance.

L'approche du « logement d'abord » est un outil intéressant à l'égard de certaines clientèles, mais elle ne constitue pas une panacée.

À l'instar de l'Assemblée nationale, qui s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien de la diversité des réponses à l'itinérance, de plusieurs villes et de centaines d'organismes concernés qui préconisent tous une approche complète ne reposant pas uniquement sur la vision du « logement d'abord », le Bloc Québécois demande que le prochain budget prévoie l'abandon de la volonté du fédéral d'orienter sa lutte à l'itinérance vers un seul modèle.

Il faut que le gouvernement fédéral reconnaisse la façon de faire du Québec et accentue son soutien en appuyant les différentes réponses nécessaires pour lutter efficacement contre l'itinérance.

Coût pour le gouvernement fédéral : 25 millions de dollars.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DOSSIER LITIGIEUX	COÛT – PART DU QUÉBEC EN MILLIONS \$
Santé – modifications au calcul du transfert	172
Éducation : non-indexation du transfert	850
Éducation : imposition des bourses postdoctorales, iniquité fiscale fédérale et intrusion quant aux étudiants internationaux	150
Main-d'œuvre : renouveler les ententes telles quelles	—
Infrastructures : respecter la maîtrise d'œuvre du Québec	—
A-E : abandon de la réforme de janvier 2013	14
A-E : renoncement aux surplus	900
Bonification du SRG	250
Appui à la lutte à l'itinérance	25
TOTAL	2361